

## **Procès- verbal de la séance du conseil municipal n°6 du 29/10/2019**

Présents : C. BATS maire, D. AUTRAN, D. FORMILHAGUE, G. NICHOLLS, M. ALINS, C. AUZIAS, T. CHABEAUD, D. TARTERET, K RUSSEL, A-M LAUTRE.

Procuration : C. LEFEBVRE a donné procuration à C. BATS

Secrétaire de séance : D. AUTRAN

Ouverture de la séance du conseil : 20H40

Une minute de silence est respectée en souvenir des victimes des inondations d'automne 2018 dans l'Aude. M le Maire signale qu'une stèle de JP Rives a été inaugurée en leur mémoire. Il rapporte les propos du Président du Conseil Départemental à propos des efforts pour éviter les dangers. M VIOLA a également envoyé une lettre de remerciements à la commune pour sa participation à l'effort départemental en faveur des victimes.

Le compte rendu du conseil municipal du 05/09/2019 est approuvé à l'unanimité. Une remarque est faite à transmettre à l'association « chemin photos » en leur demandant qu'il y ait plus d'explications avec les séries photos. M. le Maire rappelle qu'une réunion –bilan entre la municipalité et les représentants de l'association est programmée le 06/11, ouverte à tous.

### **Suivi des questions soulevées en CM**

La commune a reçu la réponse des parlementaires à sa prise de position en faveur des SYADEN. Aucune disposition n'est envisagée dans le but de mettre en cause les syndicats d'énergie.

Durant l'été 2019, dans le but d'instruire un dossier de permis de construire, la commune s'était engagée en urgence auprès de la société Cap Urba. Le travail réalisé donne entière satisfaction. La CCPLM étudie actuellement une solution à proposer aux communes.

L'opération menée par le SYADEN sur la ligne électrique desservant le Cammas Vieux est terminée. Elle s'est déroulée dans de bonnes conditions.

### **1<sup>ère</sup> délibération**

Afin de pouvoir récupérer les sommes dues pour la location de l'appartement communal, la créance en non valeur votée doit être modifiée car la somme due par l'ancien locataire est de 6614,01€ et le chapitre du budget ne dispose que de 5000€. Ce chapitre doit être supérieur à la créance. 2000€ sont donc retirés au chapitre « entretien de bâtiments publics » et affectés au chapitre « créance en non valeur ». Acceptée à l'unanimité

### **2<sup>ème</sup> délibération: Etude du bâtiment ancienne école**

Le CM se prononce sur l'attribution d'une mission de conseil pour l'étude du bâtiment et l'analyse de sa structure : 2 propositions :

LISEC : 1295€ HT

LS Ingénierie: 2060€ HT

LISEC est choisie à l'unanimité (une abstention).

### **3<sup>ème</sup> délibération**

M le Maire propose de donner l'accord de la commune à l'adhésion du syndicat mixte au réseau 11. Pour la protection des points de captage d'eau potable. La CCPLM a déjà adhéré à ce réseau et demande notre accord.

Accepté à l'unanimité

#### **4<sup>ème</sup> délibération Rapport eau potable:**

Présentation d'un rapport sur l'eau potable et les eaux usées réalisé par la CCPLM.

Délibération votée à l'unanimité

#### **5<sup>ème</sup> délibération :**

Approbation d'un procès verbal de transfert de biens concernant l'eau et l'assainissement à la CCPLM.

#### **6<sup>ème</sup> délibération : compteurs Linky :**

Rappel des termes de la 1<sup>ère</sup> délibération permettant aux administrés ne désirant pas la pose de ce compteur communicant de pouvoir s'y opposer.

Demande de la préfecture de confirmer ou non cette délibération.

Après débat et en particulier au nom du principe de précaution, le vote du conseil donne les résultats suivants :

Confirmation de la délibération : 10

Abstention : 1 (M Lefebvre n'ayant pas donné sa décision)

Retrait de la délibération : 0

M le Maire communiquera à la préfecture la décision de maintenir la délibération s'opposant au déploiement des compteurs communicants sur la commune.

#### **-)Questions diverses :**

M le Maire signale qu'il n'a reçu aucune demande de dégrèvement cette année pour l'installation de jeunes agriculteurs sur la commune (limite 30/10), ni de demande de prolongation.

**a)** Point d'étape sur le dépôt de plainte concernant l'abattage des arbres le long du chemin communal de Ferran à Cailhau (près du puits du Seignou). Rappel de l'historique de ce problème né de l'abattage de 16 arbres compliqué par l'enlèvement du bois (branches) dont des personnes s'étaient portées acquéreur auprès de la mairie.

La proposition de la mairie n'a pas eu de réponse ;

Une proposition de replantation d'arbres a été faite par l'entremise de la gendarmerie.

M le Maire rappelle le projet de la commune et regrette que cet épisode malheureux ne soit pas une possibilité de développement de celui-ci.

Une réunion de toutes les parties concernées est proposée et à organiser.

**b):** Conseil communautaire de la CCPLM. Le conseil a décidé de maintenir le nombre de 62 conseillers (Ferran :1), décision entérinée par le préfet. Nouvelle disposition : Le suppléant ne pourra siéger que si le titulaire en a averti le président.

**c)** Budget participatif :

L'association à la base de ce projet a déposé l'idée auprès du Conseil départemental et recherche des adhérents pour l'aider à monter le projet.

Le projet comporte l'achat d'un chalet et de vélos. L'association a des contacts à prendre avec les associations de Bram (Gare SNCF) et les villages le long de la voie verte.

L'investissement doit être pérenne donc un bail devra être passé entre l'association et la mairie pour l'utilisation du terrain.

**d)** Chantiers d'insertion :

La mairie ne s'est pas positionnée sur ce dispositif suite à des difficultés lors de précédentes interventions

**e)** Réunion gendarmerie :

La gendarmerie de Belvèze du Razès sera ouverte le mercredi après midi de 14h à 18h. En dehors de cet horaire prendre rendez-vous ou appeler le 17.

Le secteur Belvèze du Razès-Chalabre bénéficie de 13 postes. Cela devrait permettre une intensification des patrouilles dans les villages. Les maires présents ont demandé plus de patrouilles à pied dans les rues pour montrer leur présence.

M le Maire rappelle la réunion avec l'association des chemins photos le 06/11 à 18h00 et les cérémonies du 11/11 à 11h00 devant le monument aux morts

Il est 23h20, la séance est levée

Le prochain conseil municipal aura lieu **le jeudi 12 décembre à 20h40.**

.